



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 5609

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle tout spécialement l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la situation très préoccupante de l'hôtellerie indépendante. La surcapacité hôtelière, la concurrence des chaînes, la conjoncture et les conditions météorologiques défavorables ont entraîné une très forte chute de fréquentation et du chiffre d'affaires. Nombre d'hôteliers indépendants sont aujourd'hui dans l'incapacité de rembourser les prêts qu'ils ont souscrits pour entreprendre des travaux de mise aux normes de leur établissement. Les plus touchés d'entre eux sont au bord du dépôt de bilan. Il lui demande de lui préciser quelles mesures urgentes il envisage de prendre afin de remédier à cette situation. Et de lui indiquer les actions qu'il entend mener, de manière générale, pour améliorer les conditions de financement de l'hôtellerie indépendante, pour éviter la prolifération non maîtrisée des capacités d'accueil, pour faciliter la transmission et permettre aux hôteliers français de bénéficier des mêmes conditions que leurs concurrents européens.

Texte de la réponse

Le secteur de l'hôtellerie est directement concerné par les mesures de soutien aux PME-PMI annoncées par le Gouvernement. Il pourra en conséquence, comme les PME d'autres secteurs, bénéficier notamment du fonds de garantie Sofaris mis en place pour la restructuration de fonds de roulement, de la suppression du décalage de remboursement de la TVA, de l'allègement du coût des salaires proches du SMIC et des modifications apportées aux dispositions relatives au plafonnement de la taxe professionnelle. Le régime fiscal dont bénéficie l'hôtellerie a certainement contribué au développement du parc d'hébergement hôtelier ; toutefois, depuis quelques années, celui-ci produit des effets pervers en permettant à des investisseurs essentiellement préoccupés par des considérations fiscales d'investir dans la construction d'hôtels, ce qui a pour conséquence la déstabilisation de l'offre. Les services de la direction du Tourisme travaillent à la mise en place de systèmes d'information en direction des futurs investisseurs et de dispositifs susceptibles d'enrayer le phénomène de surcapacité hôtelière. Le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme veille à assurer aux professionnels du secteur commercial les conditions nécessaires à leur activité. Il contribue en outre à la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et de développement local répondant aux préoccupations des élus et du Gouvernement. L'émergence et le développement de nouvelles formes d'hébergement en milieu rural s'inscrivent dans cette perspective et rejoignent l'évolution de la demande de la clientèle. La réalisation de ces objectifs doit s'exercer dans le cadre d'une saine concurrence entre les secteurs commercial, associatif et agricole. Face à la multiplication des plaintes formulées par les hôteliers, une mission a été confiée sur ce sujet à l'inspection générale du tourisme. Cette mission, actuellement en cours, devrait permettre d'évaluer l'ampleur de ce phénomène et de proposer des solutions destinées à améliorer cette situation. Par ailleurs, afin de faciliter les conditions d'exploitation des entreprises du secteur, des démarches ont été entreprises auprès des ministres concernés pour lutter contre le paracommercialisme, soutenir l'emploi et la qualification des salariés du secteur, pour libéraliser les prix des tarifications téléphoniques. Enfin, pour ce qui concerne la transmission des entreprises, les organisations professionnelles, les chaînes volontaires, le CEPME sous l'égide du ministère du tourisme ont pris l'initiative de créer l'Association de conseils pour la transmission des entreprises hôtelières

(Acothel). Par son role de conseil, Acothel apporte son concours aux hoteliers et a leurs eventuels acquereurs dans les domaines financier, juridique et fiscal et garantit egalement des prets de reprise hoteliere a hauteur de 30 p. 100 du montant du credit.

Données clés

Auteur : [M. Lenoir Jean-Claude](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5609

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2879

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4642